

FLAVIGNAC

Bulletin municipal



Mairie de Flavignac 87230. Téléphone : 05 55 39 11 14
Télécopie : 05 55 36 09 05
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Janvier
2014
N°77

Conseil municipal :**Maire :**

Claudine Pradier

Maires adjoints :

Christine Sazerat
Christian Desroche
Alain Passerieux
Christophe Lagneau

Conseillers municipaux :

Jean-Michel Fleurat
Patrick Précigout
René Paraud
Ludovic Baylet
Lucienne Gayot
Valérie Bethoule
Bernadette Huertas
Yves Granet
Brigitte Marchive
Christophe Lechevallier

Bulletin municipal :**Responsable de la publication :**

Claudine Pradier

Comité de lecture :

Maryline Basset-Labidoire
Valérie Bethoule
Colette Malagnac
Gaston Nouaille

Saisie des textes :

Sandra Lamargot

Le bulletin est distribué par La Poste à tous les foyers de la Commune. Au cas où certains seraient oubliés par les services postaux, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de mairie où quelques exemplaires sont disponibles.

Le mot du maire

Les derniers travaux initiés par cette municipalité sont en train de se réaliser. C'est le cas, par exemple, des gouttières sur le clocher. L'étude sur la station d'épuration du bourg a commencé par le relevé topographique et va continuer tout au long des mois à venir. Elle aboutira à un programme complet de réfection avec chiffrage des différentes étapes en tenant compte de l'évolution du bâti dans le bourg et de la possibilité ou non de raccordement. C'est un chantier qui occupera la prochaine municipalité pendant plusieurs années.

Comme beaucoup d'entrevous le savent déjà, j'ai décidé de ne pas me représenter en tant que tête de liste pour de multiples raisons. D'abord ma famille a besoin de moi, j'ai envie de lui consacrer plus de temps car c'est une nécessité aussi bien pour moi que pour elle. Et puis la place de maire n'est vraiment pas toujours facile, c'est une tâche très lourde dans nos petites communes, même si cela reste très intéressant surtout quand on aime vraiment sa commune, qu'on la connaît vraiment bien et que l'on est convaincu qu'il faut s'investir pour faire avancer les choses. Je remercie toute mon équipe avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler et qui a œuvré au quotidien pour la bonne marche de la Commune.

Je sais que vous aurez à cœur, à ces prochaines échéances, de choisir une équipe dévouée à la Commune et qui la fait réellement vivre au quotidien.

Comme vous le savez aussi, le scrutin des municipales va changer pour notre Commune, puisque nous dépassons les 1 000 habitants. **Nous ne pourrons plus panacher**, il faudra obligatoirement **voter liste entière**; toute marque rendrait le bulletin nul. D'autre part, nous élirons en même temps nos représentants au sein de la Communauté de Communes toujours sans aucune rature, c'est très important. **Ces deux listes figureront sur le même bulletin.** En plus, il y aura obligation de se présenter au bureau de vote muni de la carte d'électeur **et** d'une pièce d'identité, c'est la règle. Des changements qui vont un peu révolutionner nos élections municipales et les habitudes de chacun !

L'ensemble du Conseil municipal et des employés communaux se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux de bonheur et santé pour cette nouvelle année.

Claudine PRADIER.

Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2013 : Présents : Pradier (président de séance), Sazerat, Desroche, Passerieux, Fleurat, Précigout, Paraud, Baylet, Gayot, Marchive (secrétaire de séance).

Absents avec pouvoir : Lagneau, Bethoule, Granet, Lechevallier.

Absente : Huertas.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

- **ORDRE DU JOUR :**

Station d'épuration – Réalisation d'une étude - Demande de subvention

Une consultation (procédure adaptée) a été réalisée pour une étude concernant la station d'épuration du bourg et une mise à jour de l'étude du diagnostic des réseaux d'assainissement.

Après examen des devis moins et mieux disants, le Conseil municipal indique que la proposition à retenir serait celle du bureau d'études VRD'EAU Conseils pour un montant de 10 960 euros HT.

Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Étude - Travaux d'assainissement à La Terrade

Une consultation (procédure adaptée) a été réalisée pour une étude concernant la réalisation de travaux d'assainissement collectif dans le village de La Terrade.

Après examen des devis moins et mieux disants, le Conseil municipal indique que la proposition retenue est celle du bureau d'études VRD'EAU Conseils pour un montant de 4 210 euros HT (proposition de base et option).

Travaux de grosses réparations de voirie – Demande de subvention auprès du Conseil général

Il est important de continuer à réaliser des travaux de grosses réparations sur la voirie communale. Les travaux urgents prévus pour 2014 sont estimés à 86 299 euros HT pour environ 4 900 m de route.

Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil général.

Travaux de réfection d'une salle de classe – Demande de subvention auprès du Conseil général et de l'Etat

Des travaux d'isolation et de mise aux normes sont encore nécessaires à l'école. Ils concernent la réfection complète de la classe de CE1. Les travaux sont estimés à 50 000 euros HT.

Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Etat (au titre de la Dotation d'Équipement de Territoires Ruraux : DETR) et du Conseil général.

Eglise de Texon – Travaux de réfection de la toiture – Demande de subvention auprès du Conseil général

La toiture de l'église de Texon est en mauvais état et il nous faut y remédier rapidement pour mettre hors d'eau le bâtiment. Les travaux sont estimés à 94 325 euros HT.

Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil général. Une autre demande sera faite auprès de la DRAC quand nous aurons choisi un architecte et que nous aurons des devis plus précis.

Projet de périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes des Monts de Châlus et du Syndicat Intercommunal de Voirie du Bas Limousin

Considérant que le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la fusion de la Communauté de Communes des Monts de Châlus avec le Syndicat Intercommunal de Voirie du Bas Limousin et qu'il y a lieu, au regard du calendrier, de recourir à la procédure de droit commun,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2013, portant projet de périmètre de la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes des Monts de Châlus avec le Syndicat Intercommunal de Voirie du Bas Limousin,

Vu le projet de statuts du nouvel EPCI issu de ladite fusion,

Le Conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable au projet de périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes des Monts de Châlus et du Syndicat Intercommunal de Voirie du Bas Limousin,
- de donner un avis favorable au projet de statuts du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), issu de la fusion de la Communauté de Communes des Monts de Châlus et du Syndicat Intercommunal de Voirie du Bas Limousin,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est à noter que pour que la fusion soit effective, il faudra qu'elle soit votée par tous les Conseils municipaux et par le Conseil communautaire.

Redevance d'occupation du domaine public - France Télécom

Le Conseil municipal approuve la mise en application du barème maximum défini dans l'article R20-52 du décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public de la commune de Flavignac.

Il approuve également l'inventaire des réseaux et sollicite dès à présent France Télécom pour le versement de cette redevance au titre de l'année 2012 pour un montant de 2 371,59 euros.

Salle des fêtes – Ecole de musique

L'école de musique VIO Notes dispense des cours quatre fois par semaine à la salle des fêtes (salle étage) pendant la période scolaire. Compte tenu des frais de fonctionnement de la salle des fêtes, notamment chauffage et électricité, le Conseil municipal accepte une participation de 200 euros pour frais d'utilisation des locaux de la salle des fêtes (salle étage) pour l'année scolaire 2013/2014.

Budget communal – Décision modificative n°2

Vu le budget primitif de la Commune et la décision modificative n°1, le Conseil municipal décide de modifier le budget de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Article	Chapitre	Recettes	Dépenses
60623 Alimentation	011 Charges à caractère général		+6 037 €
60621 Combustibles	011 Charges à caractère général		+3 000 €
60622 Carburants	011 Charges à caractère général		+500 €
60632 Fournitures de petit équipement	011 Charges à caractère général		-1 000 €
60633 Fournitures de voirie	011 Charges à caractère général		+200 €
61522 Entretien et réparations bâtiments	011 Charges à caractère général		+500 €
61523 Entretien et réparations voies et réseaux	011 Charges à caractère général		+3 577 €
6156 Maintenance	011 Charges à caractère général		+1 000 €
6231 Annonces et insertions	011 Charges à caractère général		-500 €
6238 Frais divers de publicité, publications	011 Charges à caractère général		-500 €
6247 Transports collectifs	011 Charges à caractère général		+345 €
6261 Frais d'affranchissement	011 Charges à caractère général		+450 €
6288 Autres services extérieurs	011 Charges à caractère général		+1 049 €
6534 Cotisations de sécurité sociale	65 Autres charges de gestion courante		-2 500 €
70388 Autres redevances et recettes diverses	70 Produits des services du domaine	+1 367 €	
7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation	73 Impôts et taxes	+8 033 €	
7788 Produits exceptionnels divers	77 Produits exceptionnels	+1 410 €	
722 Travaux en régie	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	+348 €	
748 Autres attributions et participations	74 Dotations, subventions et participations	-4 500 €	
7488 Autres attributions et participations	74 Dotations, subventions et participations	+4 500 €	
758 Produits divers de gestion courante	75 Autres produits de gestion courante	+1 000 €	
		+12 158 € =	+12 158 €

Section d'investissement :

Article	Chapitre	Recettes	Dépenses
10223 TLE	10 Dotations, fonds divers et réserves	+50 €	
13158 Subventions autres groupements ; programme 262 Enfouissement réseaux Busserolles	13 Subventions d'investissement reçues	-2 359 €	

1328 Autres subventions d'équipement non transférables ; programme 262 Enfouissement réseaux Busserolles	13 Subventions d'investissement reçues	-101 €	
20422 Subventions d'équipement bâtiments et installations ; programme 262 Enfouissement réseaux Busserolles	204 Subventions d'équipement versées		-5 644 €
2151 Réseaux de voirie	040 Opérations d'ordre de transfert entre section		+1 259 €
21312 Bâtiments scolaires	040 Opérations d'ordre de transfert entre section		+11 029 €
2132 Immeubles de rapport	040 Opérations d'ordre de transfert entre section		+19 584 €
2312 Terrains	040 Opérations d'ordre de transfert entre section		-3 600 €
2313 Constructions	040 Opérations d'ordre de transfert entre section		-27 924 €
2315 Installations, matériel et outillage techniques ; programme 262 Enfouissement réseaux Busserolles	23 Immobilisations en cours		-217 €
4541 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	45 Comptabilité distincte rattachée		+4 176 €
4542 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	45 Comptabilité distincte rattachée	+4 176 €	
21578 Autre matériel et outillage de voirie ; programme 168 Matériel divers	21 Immobilisations corporelles		-2 001 €
2184 Mobilier ; programme 168 Matériel divers	21 Immobilisations corporelles		-482 €
2188 Autres immobilisations corporelles ; programme 168 Matériel divers	21 Immobilisations corporelles		+5 586 €
2132 Immeubles de rapport	041 Opérations patrimoniales		+8 498 €
2138 Autres constructions	041 Opérations patrimoniales	+8 498 €	
2151 Réseaux de voirie	041 Opérations patrimoniales		+447 €
1328 Autres subventions d'équipement non transférables	041 Opérations patrimoniales	+447 €	
1325 Subventions d'équipement non transférables groupements de collectivités ; programme 251 Réfection WC école	13 Subventions d'investissement reçues	-5 394 €	
13251 Subventions d'équipement non transférables GFP de rattachement ; programme 251 Réfection WC école	13 Subventions d'investissement reçues	+5 394 €	
1388 Autres subventions d'équipement non transférables	041 Opérations patrimoniales	-1 260 €	
1328 Autres subventions d'équipement non transférables	041 Opérations patrimoniales	+1 260 €	
21578 Autre matériel et outillage de voirie	041 Opérations patrimoniales		+3 500 €
1328 Autres subventions d'équipement non transférables	041 Opérations patrimoniales	+3 500 €	
		+14 211 € =	+14 211 €

Redevance assainissement

Vu la délibération du 14 septembre 2012 modifiant le prix de la redevance assainissement, le Conseil municipal décide de fixer à **1,32 euro par mètre cube d'eau consommée** la redevance d'assainissement à acquitter à partir du 1^{er} janvier 2014.

Subvention exceptionnelle – Road Intruders

Pour encourager les associations à organiser des manifestations importantes sur la Commune, il pourrait leur être attribué des subventions exceptionnelles.

Le Conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 100 euros à l'association Road Intruders compte tenu des diverses animations proposées pour le vide-greniers du mois de juin (piste gonflable...).

Prêt de salle – Union Cycliste de Flavignac

Madame le Maire fait part d'un courrier de l'Union Cycliste de Flavignac demandant des salles gratuites pour les randonnées VTT et pédestre du 10 novembre 2013.

Le Conseil municipal décide que la salle des fêtes sera mise à disposition gratuitement pour l'Union Cycliste de Flavignac et indique que les locaux devront être remis en bon état à la fin de cette manifestation.

Pompe à chaleur mairie – Contrat d'entretien

Des devis ont été demandés (procédure adaptée) pour un contrat d'entretien de la pompe à chaleur installée à la mairie.

La proposition de l'entreprise Chêne pour un montant de 131,56 euros TTC est retenue. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 10 octobre 2013. Il est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée. Le prix est révisable chaque année au moment du renouvellement de l'abonnement.

Emplois saisonniers

La Commune recrute pour divers postes saisonniers du 1^{er} juillet au 31 août (surveillants de baignade et buvette du lac).

Si vous avez plus de 18 ans et si un de ces emplois vous intéresse, merci d'adresser un courrier et un CV à la mairie avant le 15 mars.

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat au 05.55.39.11.14.

Remerciements

La Commune remercie :

- la Coop pour le don de chocolats ;
- les établissements Rougier pour l'aide à l'installation du sapin de Noël.

Elections



ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

Ce qui va changer

Voter : un geste citoyen

> Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes, vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Vous allez également élire vos conseillers communautaires. Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre Communauté de Communes. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

> Qui peut voter lors des élections municipales et communautaires ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

> Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou

au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

> Comment les conseillers municipaux et communautaires sont-ils élus ?

Le mode de scrutin change dans votre commune : les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Attention, si vous écrivez sur votre bulletin de vote, il sera nul et votre voix ne sera pas prise en compte.

En même temps vous élirez pour la première fois un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous votez en prenant un bulletin de vote sur lequel figurent ces deux listes que vous ne pouvez pas modifier.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

> Ce qui est nouveau :

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
2. Déclaration de candidature obligatoire
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate
4. Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
5. Élection des conseillers communautaires

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

Avis aux nouveaux habitants

Depuis quelques années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste et les coordonnées de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

Nouveau à Flavignac



Nouveau à Flavignac
 Au Salon
 Place du 8 mai 1945
Pascale
Coiffure
 Une ESTHETICIENNE pour vos :

- Epilations
- Soins du Visage
- Modelage du Corps
- Maquillage

Et autres Prestations Bien être

Renseignements & RDV :
05-55-39-10-70

Travaux

1KM DE FILS ELECTRIQUES EFFACE A BUSSEROLLES - FLAVIGNAC



Sur la demande de la commune de Flavignac, le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV)⁽¹⁾ a débarrassé le ciel du village de Busserolles (commune de Flavignac) de ses toiles d'araignées.



Réception le
Vendredi 15/11/2013 à 14H00
RDV à Busserolles - FLAVIGNAC
Alexandre GARNIER (06 85 55 71 63)

Quelques éléments sur le chantier :

C'est un vrai coup de jeune qu'a pris ces derniers mois le village de Busserolles à Flavignac. Les travaux ont veillé à redonner à ce charmant village ancien, son authenticité, tout en modernisant réseaux et voirie.

Finis les fils !

Sur la demande de la commune de Flavignac, le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) a débarrassé le village de ses toiles d'araignées. En quatre mois, c'est plus d'1 km de lignes électriques (980 m de basse tension et 40 m de moyenne tension) et de télécommunication qui viennent d'être entoués.

Les fils nus, particulièrement sensibles aux aléas climatiques (rappelons-nous de la tempête de 99), et les poteaux devenus vétustes ont été supprimés. Tout le réseau est désormais bien à l'abri sous terre, protégé du vent et du froid.

Un poste de transformation a été installé pour moderniser et renforcer le réseau.

1 candélabre tout neuf éclaire le centre du village.

Cette opération d'effacement a coûté environ 147 000€ TTC, pris en charge à 84% par le SEHV et à 16% par la commune. Les travaux ont été effectués par l'entreprise AHFZ, sous maîtrise d'ouvrage du SEHV (chargé d'affaire : Alexandre GARNIER).

En coordination, la commune a réalisé des travaux d'assainissement.

Toute la voirie a ensuite été retaillée.

Les personnes invitées à la réception

Maurice LEBOUTEL (Vice Président du SEHV), Alexandre GARNIER (chargé d'affaire SEHV), Claudine PRADIER (Maire de Flavignac), Christian DESROCHE (adjoint), Didier VALLAT (entreprise AHFZ), un représentant du Conseil général.

(1) LE SYNDICAT, ENERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV)

C'est l'établissement public qui organise l'énergie électrique en Haute-Vienne.

Propriétaire des réseaux électriques au nom des communes, il dirige les travaux sur les réseaux basse et moyenne tension en milieu rural (raccordements, mise en souterrain, renforcement), et contrôle les travaux effectués en milieu urbain par son concessionnaire ERDF.

A la demande de la commune, il peut aussi s'occuper de l'éclairage public, et l'accompagner vers une meilleure maîtrise énergétique.

Pour plus d'infos, vous pouvez joindre :

Aïcha GARBAR, chargée de communication - 05 55 35 06 21 - assistantedir.aa@sehv.fr

Informations

Nouvelles fréquences et nouvelles chaînes : la TNT évolue !



Que va-t-il se passer le 21 janvier 2014 ?

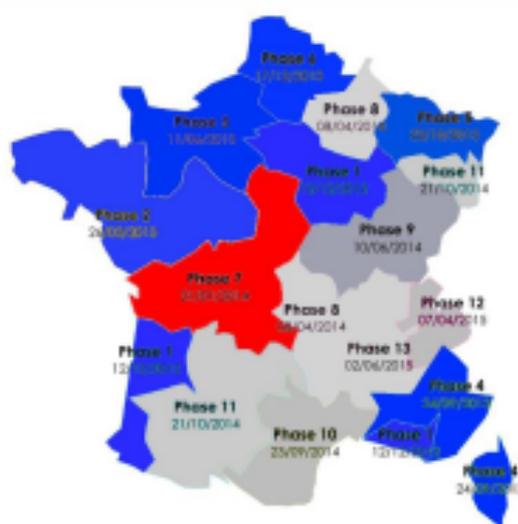
Depuis le 12 décembre 2012, 6 nouvelles chaînes HD gratuites sont disponibles sur la TNT: HD1, L'Equipe 21, 6ter, NUMERO 23, RMC Découverte et Chérie 25.

Le calendrier, défini par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, prévoit une mise en place progressive (voir carte ci-contre) de la diffusion de ces nouvelles chaînes, qui se déroule en métropole selon 13 phases, jusqu'au 2 juin 2015.

Le 21 janvier, les 6 nouvelles chaînes HD seront disponibles dans les régions Centre (dans les départements du Cher (18), de l'Indre (36) et du Loiret (45)), Limousin et Poitou-Charentes.

A noter dans la région Centre :

Les départements de l'Eure-et-Loir (28), de l'Indre-et-Loire (37) et du Loir-et-Cher (41) sont déjà desservis.



- Zones de diffusion des 6 nouvelles chaînes HD
- Diffusion des 6 nouvelles chaînes HD à partir du 21/01/2014

Qui est concerné ?

Seuls les foyers recevant la télévision par une antenne râteau sont concernés. Il est important de noter que seuls les téléspectateurs équipés d'un matériel compatible avec la Haute Définition (Téléviseur TNT HD et/ou adaptateur TNT HD) pourront recevoir les 6 nouvelles chaînes.

Par ailleurs, tous les téléspectateurs seront informés de ces changements par la diffusion de bandeaux déroulants sur l'ensemble des chaînes de la TNT.

Que faut-il faire ?

Les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau devront effectuer, dans la journée du 21 janvier, une recherche et une mémorisation des chaînes sur leur téléviseur TNT ou sur leur adaptateur TNT, à l'aide de leur télécommande, pour continuer à recevoir l'ensemble des chaînes actuelles de la TNT et pour recevoir les 6 nouvelles chaînes s'ils sont équipés en HD.

Pour tout savoir sur les dates d'arrivée de ces nouvelles chaînes chez vous, savoir si vous êtes concerné, savoir si vous devez adapter votre équipement, rendez-vous sur www.toutelatnt.fr

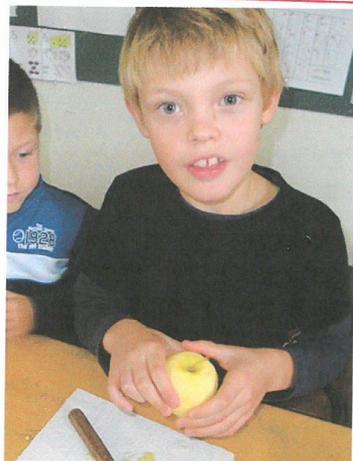
Ecole

LA SEMAINE DU GOÛT
du 14 au 20 octobre 2013



les élèves de GS-CE1

Les pommes - hémisson



1. Éplucher les pommes du Limousin
les couper en deux.



Eclairignac



2. Presser les citrons avec la
presse-agrumes.



3. Mettre dans le fait-tout :
de l'eau, du jus de citron,
et du sucre.

Ecole



4. Faire cuire les pommes 10 minutes.



5. Faire dorer les amandes effilées dans la poêle.



6. Planter les amandes sur les pommes.
Ajouter les yeux en pâte d'amandes.



Bon appétit!

Communauté de Communes des Monts de Châlus

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE CHALUS

A l'horizon 2015, la redevance incitative sera mise en place sur les 7 communes de la Communauté de Communes des Monts de Châlus. Ce mode de financement s'appliquera progressivement en tenant compte des efforts de chacun.

L'année 2014 sera consacrée à une phase d'expérimentation, afin de tester le fonctionnement du dispositif, de gérer les cas particuliers et de mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation.

Ainsi, d'ici la fin de l'année, tous les foyers seront pourvus gratuitement d'un bac pour la collecte des ordures ménagères.

Pour bien appréhender l'arrivée de ce nouveau bac, voici quelques-uns des points essentiels à retenir :

- Ce bac permettra d'améliorer les conditions d'hygiène sur la voie publique et de travail des agents de collecte et de répondre ainsi aux futures obligations réglementaires. **Il est mis à votre disposition gratuitement** ; la Communauté de Communes a provisionné depuis plusieurs années un budget permettant de financer ces investissements.
- Ce bac sera équipé d'une puce électronique permettant, dès janvier 2014, de relever le poids des déchets de chaque foyer et de comptabiliser le nombre de fois où le bac est vidé (une levée). Ces informations seront à terme prises en compte dans la facture payée par chacun. La redevance des ordures ménagères va en effet évoluer vers une « redevance incitative » en 2015 : il s'agit **d'une simple évolution de la redevance actuelle qui permettra de tenir compte des efforts de chacun**. L'année 2014 est une année « test », au cours de laquelle vous serez informé plus précisément de votre production de déchets et de l'évolution de la redevance.
- **La collecte des bacs reste inchangée**. Nous vous invitons, afin d'optimiser le service, à ne sortir le bac que lorsqu'il est plein.

Pour toute question, contactez la Communauté de Communes des Monts de Châlus au 05.55.78.29.29. ou ambassadeur.tri@montsdechalus.fr

De nouveau une Boucherie-Charcuterie-traiteur à Flavignac et à Bussière-Galant

Partant du constat que l'offre de boucherie-charcuterie s'était fortement dégradée sur notre territoire ces dernières années avec notamment :

- la fermeture début 2012 du magasin de Flavignac (Mr Laplaud) ;
- la cessation d'activité de la boucherie Deloménie des Cars en mars 2012 (avec réouverture intermittente depuis mi-novembre 2012) ;
- l'arrêt de l'activité de la boucherie de Bussière-Galant depuis 2005 (Mr Expert).

L'implantation d'une nouvelle activité de boucherie-charcuterie sur le territoire constituait donc un enjeu important pour apporter à nouveau un service essentiel à ses habitants. Face à une carence d'initiative privée, les élus de la Communauté de Communes ont décidé de mener une étude de marché afin d'en vérifier la faisabilité économique et financière.

Des résultats de l'étude sans équivoque.

Les conclusions de l'étude ont montré la faisabilité de ce projet en respectant les éléments suivants :

- une consolidation des chiffres d'affaires des zones étudiées et notamment celle de Flavignac (1 100 habitants) et de Bussière-Galant (1 400 habitants) qui représentent les plus forts potentiels ;
- la sélection d'un seul exploitant ou d'un couple d'exploitants ou d'associé(e)s pour gérer ce projet ;
- la vente à partir de deux magasins exclusivement consacrés à cette activité : Bussière-Galant et Flavignac, voire sous forme d'un dépôt dans le cadre d'un partenariat à rechercher avec des commerces existants : Dournazac et Les Cars ;
- un laboratoire mutualisé, aux normes européennes, qui desservira l'ensemble des lieux de vente.

En conséquence, les élus de la Communauté de Communes ont décidé que Bussière-Galant accueillera le laboratoire mutualisé et Flavignac sera équipée d'une salle de découpe et d'une chambre froide, chacune des communes disposant d'un local de vente.

Des travaux réalisés par la Communauté de Communes en partenariat avec les communes.

Pour mettre en œuvre ce projet, la Communauté de Communes des Monts des Châlus va prendre en charge la réalisation des travaux nécessaires pour mettre aux normes les locaux proposés et cédés par les communes de Bussière-Galant et Flavignac pour accueillir l'activité.

Le futur boucher aura à sa charge l'acquisition du matériel et du mobilier nécessaires à l'exercice de son activité et louera les locaux à la Communauté de Communes.

Le projet avance à grands pas grâce à la collaboration sans faille entre les communes et la Communauté de Communes. Actuellement, le porteur de projet est identifié et les travaux démarreront à l'automne. L'ouverture de ces boucheries est prévue au printemps prochain.

Ce projet s'inscrit dans le même état d'esprit que la construction, en 2006, du multiple rural à Dournazac, par notre Communauté de Communes. En effet, en l'absence d'initiative privée, il nous faut agir si l'on ne veut pas assister à la désertification des services et donc de la population sur notre territoire rural.

DE NOUVEAUX LOCAUX POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes des Monts de Châlus va procéder à la réhabilitation et à l'extension des bâtiments qui accueillent aujourd'hui l'office de tourisme et l'accueil jeunesse, Place Salvador Allende à CHALUS. Le permis de construire est déposé et les travaux débiteront d'ici la fin de l'année.

Cette opération a pour objectif de mutualiser les moyens et d'améliorer les services rendus à la population. Elle permettra ainsi :

- De disposer de **services administratifs** plus accueillants et accessibles à tous ;
- D'apporter une meilleure visibilité au **centre intercommunal d'action sociale** (CIAS), qui conduit depuis 2011 la politique sociale de la Communauté de Communes (accueils loisirs, multi accueil, Relais Assistantes Maternelles, atelier de mobilisation des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, service mandataire d'aide à domicile, ...) ;
- De créer un **lieu d'accueil pour la jeunesse** plus convivial et plus adapté, à proximité immédiate du collège ;
- De mettre en valeur **l'office de tourisme**, pour favoriser l'accueil et la promotion de nos atouts touristiques ;
- Et de créer une **médiathèque** plus attractive, intégrée au réseau de lecture publique intercommunal.

Cette construction, qui représentera une superficie de près de 600 m², a été pensée en respect du développement durable, à travers notamment la gestion de l'énergie, les procédés et matériaux de construction utilisés, la relation harmonieuse du bâtiment dans son environnement, etc.

Cette démarche a été soulignée par l'ensemble des partenaires de cette opération, que sont le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat et a permis d'obtenir des subventions supplémentaires.



UN NOUVEAU RYTHME A LA RENTREE !

Mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire, tel est l'objet de la réforme.

Les communes de notre Communauté de Communes l'appliqueront dès la rentrée dans toutes les écoles.

Un travail a été réalisé entre le centre intercommunal d'action sociale des Monts de Châlus, les élus, les enseignant(e)s et les représentants des parents d'élèves. Il a abouti à la conception d'un projet éducatif territorial. Le but est de mutualiser les ressources en offrant gratuitement des activités périscolaires de qualité.

Comment se déroule la semaine ?

4,5 jours avec des cours le mercredi de 9h à 11h45. Les garderies du soir et du matin sont maintenues, auxquelles s'ajoute une garderie le mercredi avant la classe et après la classe. Pour les autres jours de la semaine, les horaires restent inchangés. Des activités périscolaires ludiques sont proposées comme par exemple l'anglais, la musique, la danse, l'informatique et ... la sieste.

En complément, les enseignants assureront l'activité pédagogique complémentaire, un soutien scolaire en petit groupe pour favoriser la réussite scolaire. De plus, les enfants seront pris en charge pour des activités en médiathèque ou bien des activités de loisirs (loisirs créatifs, théâtre, jeux, etc.). Pour ces activités, les parents devront inscrire leur enfant en début d'année et se tenir à l'organisation pour une meilleure planification.

Soutenu par l'inspection académique, notre projet, s'articulant sur le parcours éducatif de l'enfant, a été retenu comme démarche exemplaire au niveau national.

En pratique, la réforme des rythmes scolaires implique une réorganisation des accueils de loisirs intercommunaux, **le mercredi**, dès septembre 2013 :

- deux sites d'accueil quel que soit l'âge des enfants : Bussière-Galant et Flavignac,
- les enfants inscrits seront conduits après la classe à l'accueil de loisirs par un bus (ramassage spécifique) et prendront leur repas sur place :
 - navette en partance des écoles de Dournazac, de Châlus et de Pageas vers le site de Bussière-Galant ;
 - navette en partance de l'école de Les Cars vers le site de Flavignac.
- fin des activités : 17 heures (pas de bus le soir).
- garderie : de 17 heures à 19 heures.

Quatre réunions publiques se sont tenues sur le territoire pour présenter aux parents le contenu de l'organisation choisie. Ce sont au total plus de 100 familles qui étaient présentes !

DE NOUVELLES MODALITES D'ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN MARS 2014

La loi relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral a été publiée le 17 mai 2013.

Elle définit les modalités d'élection des conseillers communautaires en mars 2014 en prenant en compte l'abaissement du seuil des communes de 3 500 habitants à 1 000 habitants au sein du code électoral.

Principes généraux s'appliquant indépendamment de la population de la commune.

Les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent, c'est-à-dire 6 ans et renouvelés intégralement à la même date que ceux-ci.

Tout conseiller communautaire sera nécessairement conseiller municipal. La fin du mandat de conseiller communautaire ne remet pas en cause le mandat de conseiller municipal.

A l'inverse, tout conseiller communautaire qui met fin à son mandat de conseiller municipal met nécessairement fin à son mandat de conseiller communautaire.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants

La représentation communautaire se fera selon l'ordre du tableau établi au moment de l'élection du maire et des adjoints.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants

Pour la première fois, les conseillers communautaires des communes de plus de 1 000 habitants seront élus au suffrage universel direct sur la base d'un scrutin de liste à la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne avec une prime à la liste majoritaire.

L'élection aura lieu pendant l'organisation du scrutin pour les élections municipales. A ce titre, les électeurs ne déposeront dans l'urne qu'un seul bulletin. Sur cet unique bulletin, figureront deux listes : une liste pour l'élection des conseillers municipaux et une liste pour les délégués communautaires.

La liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires est soumise à une règle de parité : elle est constituée alternativement de candidats de chaque sexe.

Communauté de Communes des Monts de Châlus

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Secrétariat CIAS : 05.55.36.07.98 – Le Bourg – 87 230 LES CARS

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

- ✓ **LE MULTI- ACCUEIL « Lili Prune »** pour les 0 – 6 ans

Le multi-accueil géré par la Mutualité Française Limousine propose aux parents des solutions adaptées à leurs besoins : accueil régulier, occasionnel, pour toute la journée ou quelques heures.

Multi-Accueil « Lili Prune » pour les 0 - 6 ans – Le Bourg – 87230 LES CARS

Contact : Marie-Cécile PAILLER au 05.55.36.03.85

e-mail : liliprune@mutualitefrancaise.fr

- ✓ **LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) - Le Bourg – 87230 LES CARS**

C'est un lieu d'information, de rencontre, d'animation, d'échange, d'écoute et de médiation à destination :

Des parents qui trouveront, des informations sur les différents modes d'accueil de la petite enfance, une aide personnalisée pour rechercher une assistante maternelle, des informations sur les droits et devoirs de l'employeur d'une assistante maternelle...

Des assistants maternels qui trouveront, des informations sur le statut, les droits et obligations d'une assistante maternelle (convention collective, mensualisation, proposition de formation), des temps d'animations avec les enfants (jeux, sorties, événements...), de la documentation, des rencontres, des échanges avec d'autres professionnels...

Des candidats à l'agrément qui trouveront un espace d'information sur la profession d'assistant(e) maternel(le), sur l'agrément...

Des enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) qui grâce à une salle de jeux adaptée peuvent découvrir, partager, rencontrer, s'amuser...

Contact : Caroline MOINEREAU – Animatrice -
☎ 05.55.42.84.72

e-mail : ram@montsdechalus.fr

Accueil **sur rendez-vous** les mardis matins et mercredis toute la journée.

Temps d'animation

(Assistants Maternels/Enfants)

les lundis de 9h à 12h30 et jeudis de 9h à 12h30.



✓ LES ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs accueillent sur réservation les enfants à l'occasion des temps de loisirs, les **mercredis et les vacances scolaires**. A travers des jeux, des activités techniques et de création, nous souhaitons donner aux enfants l'occasion d'expérimenter la solidarité, de cheminer vers davantage d'autonomie, et de vivre des apprentissages diversifiés. Afin de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, des **garderies** ont été mises en place, ainsi qu'une **navette**.

Les horaires et fonctionnement :

Pendant les vacances scolaires

Garderie de Bussière-Galant et Flavignac de 7h00 à 9h30 et de 17h00 à 19h00.

Garderie de Châlus de 7h30 à 8h40

Accueils de Loisirs de 9h30 à 17h00

Possibilité d'accueil à la demi-journée sans repas : de 9h30 à 12h00 ou de 13h30 à 17h30

Possibilité d'accueil à la demi-journée avec repas : de 9h30 à 14h00 ou de 12h00 à 17h30

Un service de navette est mis en place matin et soir afin d'acheminer les enfants sur leur lieu d'accueil en fonction de l'âge : les 3/6 ans sont accueillis à « Bouge tes Loulous » à Flavignac et les 6/11 ans sont accueillis à « Bouge tes Copains » à Bussière-Galant.

Les mercredis après la classe

Deux sites d'accueil quel que soit l'âge des enfants : Bussière-Galant ou Flavignac.

Les enfants **inscrits à l'ALSH** sont conduits après la classe à l'Accueil de Loisirs où ils prennent leur repas :

- Navette entre Dournazac, Pageas et Châlus vers le site de Bussière-Galant
- Navette au départ de Les Cars vers le site de Flavignac
- Pas de navette le soir

Fin des activités 17h00.

Garderie de 17h00 à 19h00



✚ **Bouge Tes Loulous** - 26 rue Jean Rateau – 87 230 FLAVIGNAC

Contact : Sylvie RATINAUD au 05.55.42.84.69/05.55.36.07.98

e-mail : bougetesloulous@montsdechalus.fr

Blog : bougetesloulous.over-blog.net

Les enfants accueillis à Flavignac consacreront leur année à la découverte du cirque et seront sensibilisés au « Vivre ensemble ».

Un mini-séjour en juillet permettra aux enfants l'apprentissage de la vie en collectivité.

Activités diverses, sorties (centre aquatique de Saint-Junien, équitation, visite d'une ferme, festival « Panazol Joue », Toboggan et compagnie, etc.) seront au programme tout au long de l'année.



Une journée à l'accueil de loisirs sur le thème « Chevaliers et Princesses »

✚ **Bouge Tes Copains** – Avenue du Plan d'eau – 87 230 BUSSIERE- GALANT

Contact : Corinne CRESPEAUX au 05.55.50.58.32/05.55.36.07.98

e-mail : bougetescopains@montsdechalus.fr

Projets 2014 : « Les animaux de nos campagnes » et « jeux sportifs ».

Activités diverses, sorties seront au programme tout au long de l'année, avec un mini-séjour en juillet.

Les Accueils de Loisirs Péricolaires

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Monts de Châlus, suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, anime des ateliers péricolaires certains après-midi de la semaine. Les activités péricolaires ALSH sont **gratuites** et **ouvertes à tous** les enfants scolarisés dans les écoles des Monts de Châlus.

Ces temps doivent :

- Offrir un moment de loisirs accessible à tous,
- Proposer des expériences et apprentissages divers en respectant le rythme et la personnalité de chacun :

Les temps d'accueil périscolaire ont ceci de particulier qu'ils s'intègrent dans l'emploi du temps journalier de l'enfant.

L'objectif des activités périscolaires est la sensibilisation des enfants, l'initiation à diverses activités, dans un contexte adapté, sécurisant et soucieux d'offrir aux enfants des temps de loisirs riches en émotions et souvenirs.

Ces temps favorisent son épanouissement, dans le respect d'autrui, en développant des échanges au travers d'activités ludiques, sportives, éducatives, culturelles et de découverte.

Les activités mises en place prennent en compte l'âge, les besoins, les possibilités des enfants accueillis mais aussi le temps imparti à l'activité (de 30 minutes à 1h30) et le moment de la journée pendant lequel l'activité va se dérouler.

L'équipe d'animation privilégie des jeux calmes en début d'après-midi pour permettre un retour en classe optimal. En fin d'après-midi, des activités plus « dynamiques » peuvent être proposées aux enfants pour évacuer le stress de la journée.

L'équipe d'animation veille à ce que le choix de participer ou pas à l'activité soit respecté dans le respect du groupe. Un enfant peut se reposer, se détendre...(respect des rythmes individuels des enfants).

Le temps d'animation périscolaire doit être avant tout source de joie, de détente, de plaisir.

✓ L' ACCUEIL JEUNESSE pour les plus grands

Il s'agit d'un lieu de loisirs, où les jeunes peuvent venir à l'occasion de leur temps libre. Il leur permet de se réunir et leur donne la possibilité de s'organiser pour vivre des temps de loisirs, des activités, des projets ...

Pour 2014, pleins de projets et d'activités se dessinent : Découverte autour de la danse africaine, un mini-séjour en juillet à construire avec les jeunes, des sorties et de la bonne humeur.

Activités diverses (jeux, musique, arts plastiques), aide aux devoirs, soirées, sorties seront au programme tout au long de l'année.

L'accueil jeunesse est ouvert :

- en période scolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h à 18 h
- mercredi et vacances scolaires de 14 h à 18 h

Attention : avec le démarrage des travaux de construction des locaux communautaires sur l'ancien site de l'accueil jeunesse, ce dernier est temporairement fermé dans l'attente de la mise à disposition d'une salle par la mairie de Châlus qui devrait intervenir dans les prochaines semaines.

Les activités des 3 accueils de loisirs bénéficient du soutien financier de la CAF, du Conseil Général, de la MSA, de la DDCSPP et de la Communauté de Communes des Monts de Châlus.

 **Bouge Tes Jeunes** - Place Salvador Allende - 87 230 CHALUS
 Contact : Sylvie RATINAUD au 06.84.72.57.35/05.55.36.07.98
 e-mail : bougetesjeunes@montsdechalus.fr



Scène ouverte : les jeunes présentent un spectacle en juin 2013

Un grand merci à tous les parents qui participent à la vie de nos accueils (réparation des vélos, fourniture de matériel, jeux, gâteaux...)

SERVICE D'AIDE A DOMICILE – LE BOURG – 87 230 LES CARS

Vous avez besoin d'une aide pour les travaux ménagers de votre domicile (ménage, entretien du linge...), vos courses, la préparation et/ou la prise de vos repas, votre lever, coucher, habillage, déshabillage, toilette ne relevant pas d'une prescription médicale, un accompagnement à la promenade (à domicile ou en établissement), la garde d'un proche malade (à l'exclusion des soins) le jour ou la nuit..

Contactez Nadine CAHU au 05.55.36.09.80

e-mail : servicemandataire@montsdechalus.fr

LE VISIO GUICHET – LE BOURG – 87 230 LES CARS (DANS LES LOCAUX DU SERVICE MANDATAIRE D'AIDE A DOMICILE)

Le guichet Visio-Public vous permet d'entrer en contact avec un conseiller de la CARSAT, CAF de la Haute Vienne, MSA du Limousin, Pôle Emploi.

Vous pouvez ainsi dialoguer à distance avec un conseiller, échanger des documents dans des conditions proches de celles d'un accueil physique dans le respect de la confidentialité.

Pour tout renseignement, contactez Nadine CAHU au 05.55.36.09.80.

L'ATELIER DE MOBILISATION VERS L'INSERTION « Le potager de Châlus »

L'Atelier de Mobilisation vers l'Insertion s'inscrit dans la mise en œuvre d'un parcours d'insertion.

Pour tout renseignement, contactez Patricia LATHIERE DEBEAULIEU, Directrice du CIAS au 05.55.42.84.72.

Associations

ACCA

- le 26 janvier : chasse à courre aux lièvres avec meute.
Rendez-vous à la cabane de chasse à 10h.
- le 27 et 29 janvier : comptage de lièvres.
Rendez-vous à la cabane de chasse à 19h30.



UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

Les responsables de l'UCF avec René Paraud, Président de l'association, remercient toutes les personnes qui se sont mobilisées tout au long de l'année 2013 et qui ont, ainsi, assuré la réussite des nombreuses manifestations.

Merci à tous les bénévoles, aux partenaires toujours fidèles, partenaires privés et publics. Merci à la municipalité et au personnel municipal d'être aux côtés de l'UCF et de reconnaître le dynamisme de notre association.

En 2014, l'activité de l'UCF sera toujours très dense :

- le samedi 15 mars : randonnées cyclotouristes 54 et 85 km ;
- le dimanche 20 avril : Grand Prix cycliste UFOLEP toutes catégories, « Souvenir Jean-Louis Gayot » ;
- le jeudi 1^{er} mai : compétition VTT à Rilhac-Lastours ;
- le samedi 26 juillet et c'est une importante modification : 24^{ème} édition des 12h à vélo ;
- le dimanche 19 octobre : déjà la 20^{ème} année de la traditionnelle Fête du Cidre ;
- le dimanche 2 novembre : randonnée VTT et pédestre « Les Feuillardiers ».

Et il ne faut pas oublier les sorties de printemps et d'automne.

Nous vous donnons rendez-vous tout au long de l'année et nous souhaitons vous retrouver de plus en plus nombreux.

En ce début d'année, nous présentons à toutes et tous nos meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé pour vous-même et ceux qui vous sont chers et nous ferons notre possible pour vous apporter des moments de joie.

AMICALE SPORTIVE DE FLAVIGNAC

L'Amicale Sportive de FLAVIGNAC vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

Après une 1^{ère} partie de championnat un peu particulière (l'ASF n'a disputé qu'une seule rencontre à domicile suite à 3 forfaits généraux dans la poule, ce qui montre combien il est difficile de nos jours de maintenir un club dans nos villages), le bilan est, somme toute, positif puisque l'équipe est classée 2^{ème} avec 5 victoires (dont 4 à l'extérieur) et 2 défaites.

Ayant mal débuté car l'amalgame avec peu de rencontres a eu du mal à se faire mais après l'arrivée de quelques renforts, la suite s'est beaucoup mieux passée avec notamment la victoire lors de la dernière rencontre à Bosmie avec une belle victoire sur cet adversaire qui avait, jusqu'à ce jour, remporté tous ses matchs.

Nous remercions les spectateurs qui suivent l'équipe même en déplacement.

Dans cette équipe 2013-2014, nous retrouvons des jeunes de retour au club après avoir migré vers des clubs ayant des équipes en catégories jeunes que nous n'avions pas. Avec une grosse implication et présence aux entraînements, l'équipe est solide et nous permet d'espérer atteindre l'objectif qui est l'accession à la division supérieure.

L'effectif est conséquent, 8 rencontres sur 10 auront lieu au stade Saint-Fortunat sur la fin de saison qui va être passionnante à vivre.

Le rendez-vous de reprise est le 19 janvier avec la venue d'Oradour-sur-Vayres.

Dans le club, il y a l'aspect sportif mais aussi financier et nous remercions aussi les sponsors (surtout locaux) qui ont participé financièrement aux calendriers et surtout les habitants de la Commune pour leur accueil lors de la vente de ces calendriers.

Nous tenons également à remercier la municipalité pour son soutien et son aide.

Si vous êtes intéressés par la vie du club ou si vous souhaitez pratiquer le football, n'hésitez pas à prendre contact auprès de Jean-Pierre Paraud au 05.55.39.15.66.



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE et CINEMA

J'adresse tous mes vœux de bonheur et de santé à toutes et à tous pour cette nouvelle année 2014.

Les activités de la Gymnastique Volontaire sont de qualité, diversifiées, non compétitives, accessibles à toutes et à tous et encadrées par des animatrices diplômées et compétentes :

- le lundi de 20h à 21h avec Marie ;
- le jeudi de 15h30 à 16h30 avec Carmen.

Le club organisera son désormais traditionnel vide-greniers avec jeux traditionnels pour les enfants, le jeudi 1^{er} mai.

Les séances de cinéma, vous le savez, sont également gérées par l'association de Gymnastique.

Elles se déroulent désormais le 2^{ème} mercredi de chaque mois à 20h30.

Nous regrettons beaucoup le manque de fréquentation des habitants de la Commune qui, malgré une publicité dans les boîtes aux lettres en septembre, ont été peu présents aux séances.

Le numérique assure maintenant une réelle qualité de son et d'image... plus de « ronronnement » dû au déroulement des bobines ! Et la programmation est assez diversifiée pour que chacun y trouve son compte, selon ses goûts et ses humeurs.

La mairie de Flavignac participe financièrement à l'adhésion à « Ciné Plus ».

Mobilisez-vous, venez nombreux aux prochaines séances : les programmes sont disponibles dans les bibliothèques et à la mairie.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

A la suite de notre assemblée générale ordinaire qui s'est déroulée au mois de novembre, l'Association des Parents d'Elèves repart encore pour une année.

Nous avons participé récemment au marché de Noël des Allemands à Flavignac ainsi qu'à celui organisé par l'association « Les petites mains s'amuse » à Les Cars.

Grâce aux bénéfices perçus, nous avons pu reverser 50 € par classe pour le Noël des écoles.

Pour finir, nous vous donnons rendez-vous le dimanche 9 mars à Les Cars pour un loto et le samedi 19 avril à Flavignac pour notre repas dansant.

Bien sûr, l'association a toujours besoin de parents motivés et volontaires, alors n'hésitez pas à vous manifester et à nous rejoindre.



CADANSES FOLK

L'association « CADANSES FOLK » présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2014 aux habitants de Flavignac ainsi qu'à ses élus et souhaite poursuivre longtemps ce partenariat.

Le réveillon de la Saint-Sylvestre s'est déroulé, comme à l'accoutumée, dans la bonne humeur et a réuni une soixantaine de personnes : musiciens, danseurs et sympathisants, autour des paniers garnis apportés par chacun, façon économique et conviviale de passer d'une année à l'autre.



Activités à venir :

- mardi 14 janvier à l'horaire habituel : petit bal ouvert à tous pour partager la galette des rois.
- samedi 8 mars : bal de « Mardi-Gras » Limousin Cajun animé par Cadanses Folk (musique du Limousin) et « Bontemps Asteur » (musique cajun) pour varier les danses et les sonorités.
- samedi 14 juin : concert-bal par le groupe professionnel « Arbadetorne » de Vendée.

Nous espérons vous voir à une de ces occasions ou un des mardis d'atelier de 20h30 à 22h30 (28 janvier, 11 et 25 février, 11 et 25 mars, 8 et 22 avril, 6 et 20 mai, 3 et 17 juin) pour découvrir et partager ces activités de danses et musiques traditionnelles d'ici et d'ailleurs.

Renseignements auprès de la présidente Annick Lénard (en français) : 05.55.05.04.85 après 19h ou de la secrétaire Cara Samways (in english) : 05.55.78.54.20 ou www.cadansesfolk.org



COMITE DE JUMELAGE DE FLAVIGNAC – DIETENHOFEN

Nous vous présentons tous nos meilleurs vœux pour l'année 2014, ainsi qu'à toutes vos familles.

Nous avons clôturé l'année 2013, le 30 novembre, par notre marché de Noël à Flavignac. Cela fait dix ans que cette tradition se perpétue, une année à Flavignac, une année à Dietenhofen. 23 personnes allemandes avaient fait le voyage en bus pour nous amener leurs spécialités qui, comme toujours, ont connu un très grand succès.

Nous adressons tous nos remerciements à l'ensemble des familles bénévoles qui ont hébergé nos amis allemands, à toutes les personnes qui ont travaillé à l'organisation de ce marché et à la préparation des repas en commun, à la municipalité et au personnel communal dans la préparation des stands, aux équipes de sonorisation et d'animation pour le bon déroulement de cette journée.

Au cours du dîner pris en commun le samedi soir, nos amis de Dietenhofen nous ont offert différents jeux pour enfants ; notre comité de jumelage a remis l'ensemble de ces cadeaux aux directrices des écoles du RPI Flavignac-Lavignac-Les Cars lors de la fête de Noël. Nous espérons que les enfants feront un bon usage de ces coffrets à la fois distrayants et éducatifs.

L'année 2014 débutera par le **Concours de Belote** qui aura lieu le **samedi 1^{er} février** à 20h30 à la salle des fêtes, avec de nombreux lots, une tombola, boissons et pâtisseries.

Nous organisons un **VOYAGE à Dietenhofen** en bus : départ de Flavignac le mercredi soir 30 avril et retour le dimanche soir 4 mai 2014 vers 22h30 / 23 h (période de vacances scolaires). L'hébergement se fait dans les familles.

Nous vous rappelons que ces échanges toujours très fructueux sont ouverts à tous. Il n'est pas nécessaire de résider sur la commune pour participer au jumelage. Il y a encore des places disponibles.

Les co-présidents, Eric Coussy 05.55.36.08.32 et Annie Passerieux 05.55.39.14.67 se tiennent à votre disposition pour vous fournir tout renseignement et prendre vos inscriptions.

N'oubliez pas que vous pouvez encore intégrer le groupe qui suit des cours d'initiation à la langue et aux coutumes allemandes, cours diffusés bénévolement par Catherine.

AMICALE DU 3^{ème} AGE

Le 7 janvier s'est déroulée l'assemblée générale en présence de Claudine Pradier, Maire de la Commune.

Raymonde, la Trésorière, donne le compte-rendu de l'année écoulée.

Voici les dates retenues pour 2014 :

- mardi 7 janvier : dégustation de la galette ;
- dimanche 26 janvier : thé dansant avec Philippe Leysenne ;
- mardi 4 février : dégustation de crêpes ;
- mardi 4 mars : repas du Mardi-Gras ;
- dimanche 23 mars : thé dansant avec Nicole Bergès ;
- du 20 au 22 juin : voyage dans le Lubéron ;
- lundi 14 juillet : repas traditionnel ;
- mardi 5 août : pique-nique ;
- mardi 9 septembre : voyage à Saint Cirq Lapopie ;
- dimanche 28 septembre : thé dansant ;
- dimanche 9 novembre : repas de fin d'année.

Les réunions de l'Amicale ont lieu tous les 1ers mardis de chaque mois à 14h30 et la belote tous les mercredis à 14h.

L'Amicale rappelle que toutes ses activités sont ouvertes à tous adhérents ou non.

Pour tout renseignement, contacter Robert Carteau au 05.55.36.07.58, Michel Fleurat au 05.55.39.18.58 ou Marie Pauliat au 05.55.39.10.53.

Fêtes et manifestations

FEVRIER

Samedi 1^{er} : Concours de belote par le Comité de Jumelage

Dimanche 9 : Après-midi crêpes par Road Intruders

Mercredi 12 : Séance de cinéma à la salle des fêtes
« Les garçons et Guillaume, à table ! » à 20h30

Mercredi 26 : Séance de cinéma à la salle des fêtes
« Belle et Sébastien » à 20h30

MARS

Samedi 8 : Bal par Cadanses Folk

Mercredi 12 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

Samedi 15 : ½ journée cyclo par l'Union Cycliste de Flavignac

Dimanche 23 : Thé dansant par l'Amicale du 3^{ème} Age

Samedi 29 mars : Soirée entrecôtes par l'Association Sportive de Flavignac

AVRIL

Mercredi 9 avril : Séance de cinéma à la salle des fêtes

Samedi 12 : Concert « La Culture au Grand Jour »

Samedi 19 : Repas dansant de l'Association des Parents d'Elèves

Dimanche 20 : Course cycliste «Jean-Louis Gayot» par l'Union Cycliste de Flavignac

Mercredi 23 avril : Séance de cinéma à la salle des fêtes

MAI

Jeudi 1^{er} : Vide-greniers et jeux pour enfants par la Gymnastique Volontaire

Jeudi 1^{er} : VTT à Rilhac-Lastours par l'Union Cycliste de Flavignac

Mercredi 14 mai : Séance de cinéma à la salle des fêtes

JUIN

Dimanche 1^{er} : Rallye des Feuillardiers par Road Intruders

Mercredi 11 juin : Séance de cinéma à la salle des fêtes

Samedi 14 : Bal par Cadanses Folk

Samedi 21 et dimanche 22 : Concours canin par Sport Canin Aixois

Mercredi 25 juin : Séance de cinéma à la salle des fêtes

Dimanche 29 : Vide-greniers par Road Intruders

Agenda des manifestations disponible à
l'**Office de Tourisme au 09.60.07.30.07 et**
sur www.tourismemontsdechalus.fr
Récapitulatif des manifestations de la
Commune disponible sur **www.flavignac.fr**

Marché tous les samedis matin
place du Général de Gaulle
de 8h à 13h.

Etat-Civil 2013

NAISSANCES

- + Tom BÉNARD-BOULOUX né à Limoges le 13 août
- + Paul, Réginald, Jacques BOURLOIS né à Limoges le 5 octobre
- + Maxime, Daniel, David CHERBEIX né à Limoges le 10 juillet
- + Maëlys CONJAUD née à Limoges le 26 mai
- + Jules, Emile, Gabriel FAURE né à Limoges le 23 juillet
- + Giulia FREMONT MEYNIER née à Limoges le 29 juin
- + Nathan KRIMM né à Limoges le 10 juillet
- + Lisa RENARD née à Limoges le 29 octobre
- + Alice, Chloé VISCONTI née à Saint-Junien le 25 octobre

MARIAGE

- + Françoise Chantal BIRONNEAU et Marie-Thérèse Simone Jacqueline BLANCHARD le 21 décembre
- + Matthieu Pierre Raymond Denis GROS et Angéline, Andréa, Pierrette ALLAFORT le 22 juin
- + Stéphane André JEUDY et Marie-Pierre ASTIER le 1^{er} juin
- + Guillaume Pierre LAMARGOT et Sandrine, Geneviève DUPUY le 10 août
- + Vincent MAZABRAUD et Marie-Hélène Jeanne CAMPANER le 13 août
- + Damien Claude ROBIN et Caroline BISSON le 3 août

DÉCÈS

- + Fernand BUISSON le 14 octobre (transcription)
- + Jean, Clodomir CARREAU le 12 janvier (transcription)
- + Maurice, Henri DELHIAT le 6 avril (transcription)
- + Christian, Camille ESTEVE le 14 mai
- + Arlette Andrée GENIN le 4 juin
- + André MASSALOUX le 12 février (transcription)
- + Yvonne PRESSIGOUT épouse SAINTE-CATHERINE le 20 février (transcription)
- + André Léon VIALLE le 25 mai (transcription)

Informations pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Le secrétariat sera fermé tous les samedis suivant un conseil municipal.

Permanences du maire :

mercredi après-midi sur RDV

Permanences des adjoints :

Christine Sazerat : mardi après-midi sur RDV

Christian Desroche, Alain Passerieux et Christophe Lagneau : samedi matin sur RDV

Permanences assistante sociale :

1^{er} mardi du mois de 14h00 à 17h00

Ou ☎ : 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Electricité :

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique,
contacter les services de E.R.D.F. au 09 726 750 87.

Eau :

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau,
contacter la SAUR au 05 87 23 10 01.

Téléphone :

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone,
composer le 10 13.

Ordures ménagères :

Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter
la Communauté de Communes des Monts de Châlus au 05 55 78 29 29.

Horaires déchèteries :

Déchèterie de Nexon

(située sur la voie de contournement,
près de l'avenue de la Gare) :

- lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 8h à 12h
- vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Déchèterie de Châlus

(située route d'Oradour sur Vayres) :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
(fermeture à 17h du 01/11 au 31/03)

